

Renouvellement partiel de la Cour des comptes européenne (2022) - Candidat NL

2022/0805(NLE) - 23/06/2022 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 414 voix pour, 112 contre et 57 abstentions, de rendre un **avis favorable** sur la proposition du Conseil de nommer **Stephanus Abraham Blok** (NL) membre de la Cour des comptes. Stephanus Abraham Blok est membre du Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD). Il a été ministre des affaires étrangères et européennes de 2018 à 2021, puis ministre des affaires économiques et du climat de mai 2021 à janvier 2022.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu du candidat un curriculum vitae ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé.

Cette commission a procédé ensuite, le 15 juin 2022, à une audition du candidat, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Les membres de la Cour des comptes sont nommés par le Conseil, après consultation du Parlement européen, et suite à leur désignation par leurs États membres respectifs. Leur mandat est de six ans et est renouvelable. Le 8 avril 2022, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination de Stephanus Abraham Blok à la fonction de membre de la Cour des comptes.